

Séance du lundi 12 mars 2012
Date de Convocation : mardi 6 mars 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.03.20 - Finances - Exercice 2012 - Affectation de subventions

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Véronique ROCHE

Excusés ayant donné procuration :

Nadia OULED SALEM à Nicole BARREAU, Benjamin ZIZIEMSKY à Alain BONTEMPS, Patrick BLANCSUBE à Michel FONTAINE, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Sylviane CHENE à Guillaume LACROIX, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Christian PORRIN à Monique DUTHU, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

Absents :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Françoise COURTINE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est rappelé que sur le tableau des subventions, annexé aux documents budgétaires, figurent la dénomination et le montant des subventions affectées à certains organismes (dont l'octroi est soumis ou non à la réalisation d'une condition), mais également les crédits prévus au budget sur les comptes 2042 et 6574, mais non affectés, dans l'attente d'une décision du conseil municipal.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- 1) de procéder à une attribution complémentaire,
- 2) de libérer les crédits affectés à des organismes en cas de non-réalisation de la condition d'attribution de la subvention,
- 3) de modifier les subventions votées par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2012 tel que ces opérations figurent dans l'état annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget de l'exercice, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes privés" et chapitre 204 "subventions d'équipement versées" article 2042 "subventions d'équipement aux personnes de droit privé",

VU le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires faisant mention des organismes bénéficiaires, des montants affectés et des sommes restant à affecter,

VU les avis favorables émis par les commissions :

- finances, administration générale, technologies et communications du 01/03/12
- affaires culturelles du 01/12/11 et 16/02/12
- action éducative et jeunesse du 02/11/11 et 30/11/11
- politique de la ville et de la démocratie locale du 09/01/12
- sports du 10/01/12

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à une modification dans les subventions affectées ainsi qu'à une attribution complémentaire,

A L'UNANIMITE 42 voix

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires modifié conformément à l'état annexé à la présente délibération

Impacts financiers

En fonctionnement et en investissement : affectation de crédits déjà prévus au budget.

Pour ampliation,
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le 15 mars 2012
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation
le 20 mars 2012

Pour le Maire
et par délégation,